

Question

Ce n'est pas nouveau : le week-end, la gare de Fribourg et ses environs immédiats sont des lieux peu sûrs, comme amplement démontré par les agressions et autres actes de violence qui s'y déroulent régulièrement depuis quelques années. Des jeunes tout contents d'être de sortie se font agresser par des bandes qui leur tombent dessus sans crier gare et sans raison, les blessant, les filmant même (« happy slapping »).

Idem aux abords du bar « XXe » près de la Poste, qui est régulièrement le théâtre de violences. Ici, même les personnes chargées de la sécurité en viennent parfois aux mains. Notre fils en a fait récemment l'expérience.

Les dénonciations de tels actes à la police – à des policiers appelés sur les lieux ou au poste de police de la gare – se terminent généralement par un aveu d'impuissance (« on ne peut rien faire ! ») ; la police se borne à enregistrer les noms des personnes impliquées. Ce semblant de sécurité n'est de loin pas suffisant. Preuve en est l'exemple le plus récent, qui s'est déroulé vendredi dernier dans la soirée : l'agression brutale de deux jeunes par une bande en deux endroits différents (devant le XXe puis aux toilettes de la gare). Les deux cas mentionnés ne sont pas des actes isolés mais monnaie courante pendant le week-end.

Des équipes de police patrouillant ponctuellement à la gare et alentours, le soir et la nuit, ne suffisent pas. Ce qu'il faut, c'est une présence permanente de la police (visible, ou à la rigueur policiers en civil) en ce point névralgique (et il y en a d'autres que la police connaît sans doute mieux que moi). Une « police proche des citoyens » pourra ainsi réellement déployer l'effet que l'on attend d'elle, à savoir un effet de prévention. Si les ressources actuelles ne sont pas suffisantes pour assurer une telle présence, il conviendrait d'augmenter l'effectif du personnel, même si cela signifie recruter une nouvelle fois des forces de police. On ne peut attendre des policiers actuellement en fonction qu'ils fassent des centaines d'heures supplémentaires pour garantir une présence accrue pendant le week-end - j'insiste sur ce point. Il ne faut pas faire des économies dans le domaine de la sécurité, d'autant moins que des problèmes similaires se posent dans d'autres parties du canton, surtout dans les localités plus importantes.

J'adresse donc au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat est-il prêt à renforcer la présence policière aux alentours de la gare de Fribourg et du Bar XXe, c'est-à-dire à faire circuler, voire à poster, des équipes de police permanentes sur place, év. en civil, aux moments critiques, afin de prévenir tout débordement violent ?
- Le Conseil d'Etat partage-t-il mon avis qu'une présence permanente ou des patrouilles circulant très souvent aux heures critiques peuvent avoir un effet préventif ?
- Existe-t-il d'autres endroits en ville de Fribourg et d'autres localités dans le canton où les actes de violence seraient nettement plus fréquents qu'ailleurs ?
- Faudrait-il engager du personnel supplémentaire plutôt que de solliciter les forces de police disponibles jusqu'à la limite de leurs capacités (heures supplémentaires), ou bien suffirait-il de modifier l'ordre des priorités pour les interventions ?
- Au cas où les mesures que je préconise n'entreraient pas en ligne de compte, que pense faire le Conseil d'Etat ?

La sécurité est un droit de l'être humain : chaque individu a droit à la sécurité. L'Etat doit améliorer la sécurité de manière ciblée par une police cantonale proche des citoyens. Parallèlement, il doit renforcer sa politique de prévention, en étroite collaboration avec les services sociaux.

Le 30 octobre 2006

Réponse du Conseil d'Etat

Le diagnostic local de sécurité qui a été réalisé en 2004 dans l'agglomération du Grand Fribourg, dans le cadre du projet de police de proximité, a démontré que le secteur de la gare de Fribourg était considéré par les citoyens comme l'endroit le moins sûr. Les auteurs du diagnostic préconisaient, dans leurs recommandations, de renforcer la présence pédestre des agents de police dans les endroits jugés à risques, notamment à la gare de Fribourg et à ses alentours.

Compte tenu de ce constat, la Police cantonale a mené un effort principal dans ce secteur, concrétisé par l'engagement de patrouilles préventives chargées d'effectuer des contrôles sur la voie publique et dans les établissements publics. Cet effort principal a rencontré un certain succès, si l'on en juge par la diminution sensible du nombre des infractions constatées dans le secteur de la gare de Fribourg :

	2004	2005	2006
Agressions	31	32	26
Brigandages	4	5	2
Dommages à la propriété	63	47	40
Vols de deux-roues	47	40	37
Vols de véhicules	7	6	4
Vols par effraction	20	20	16
Vols	231	192	129
TOTAL	403	342	254

Il n'en reste pas moins que les moyens actuels de la Police cantonale ne permettent pas une présence permanente de patrouilles préventives dans le secteur de la gare. En effet, une présence permanente 7 jours sur 7 exigerait un effectif supplémentaire de vingt agents, une présence limitée aux fins de semaine un effectif supplémentaire d'une dizaine d'agents.

A noter que le projet de déploiement de la police de proximité sur tout le territoire cantonal, qui prévoit également une augmentation de l'effectif en ville de Fribourg, devrait déjà permettre une présence plus régulière de la police dans le secteur de la gare de Fribourg. L'octroi du personnel supplémentaire nécessaire à cet effet dépend cependant d'une décision à prendre par le Grand Conseil.

En outre, l'ouverture du nouveau poste de police de la ville de Fribourg à la Rue des Pilettes, en 2008, aura pour effet de concentrer des forces de police dans le secteur de la gare et devrait ainsi également contribuer à améliorer la situation dans ce secteur.

Cela dit, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées par le député Tschopp.

- La Police cantonale fait aujourd'hui déjà, dans le cadre du projet de police de proximité dans le Grand Fribourg, un important effort de présence dans le secteur de la gare de Fribourg. Quant à une présence permanente à cet endroit, même limitée aux heures critiques et en particulier aux fins de semaine, elle exigerait un effectif sensiblement plus important.
- Il est bien entendu qu'une présence régulière et visible de la police, en des endroits et à des heures critiques, a un effet préventif et dissuasif. Elle constitue l'une des tâches de base de la police cantonale.
- D'autres lieux de la ville et du canton sont le théâtre d'actes de violence; le secteur de la gare de Fribourg n'est donc pas le seul dans ce cas. La Police cantonale y exerce des contrôles réguliers ou ponctuels en fonction de la gravité et du nombre des infractions.
- La Police cantonale est quotidiennement confrontée à des choix à faire et à des priorités à fixer. Celles-ci sont, d'une manière générale, définies comme suit: tout d'abord les interventions suite à des appels d'urgence, puis les enquêtes suite aux interventions, et enfin les contrôles divers et l'activité préventive.

Cela étant, en cas d'insuffisance de l'effectif, c'est essentiellement l'activité préventive qui en supporte les conséquences. Le recours à l'accomplissement d'heures supplémentaires, qui peut se justifier pour sécuriser des grandes manifestations, ne constitue pas une solution pour l'activité préventive, qui est une activité régulière et planifiée.

- Comme déjà indiqué, le projet d'extension de la police de proximité à l'ensemble du canton, sur lequel le Grand Conseil sera prochainement appelé à se prononcer, permettra de renforcer encore l'activité préventive de la police en ville de Fribourg, notamment dans le secteur de la gare. A cela s'ajoutera l'ouverture prochaine d'un poste de police à proximité immédiate de la gare, qui contribuera également à améliorer la présence de la police et la sécurité dans ce secteur.

Fribourg, le 24 avril 2007